



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2022

**Claude BOISSON** : Bonsoir à tout le monde. Merci pour votre présence. On va ouvrir ce Conseil Municipal du 8 février 2022 et désigner immédiatement un secrétaire de séance. Je vais demander à Charles-Antoine CHAVIER s'il veut bien accepter cette lourde tâche. Merci. On alterne. Un coup c'est un homme, un coup c'est une femme. Comme ça la parité est respectée.

Concernant les absents excusés et les procurations qui ont été données Monsieur BOURCEVET donne procuration à Madame Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Madame Christine MOSCHENI donne pouvoir à Jean-Pierre DIGET et Monsieur Thierry RAMEAUX donne pouvoir à Madame Christel de OLIVEIRA. Jean-Eude BERTRAND et Séverine POCHON sont absents excusés.

Le Premier point est la validation du compte rendu du 14 décembre 2021 . Y a-t-il des questions ?

**Christian LOUSTAUNAU** : Juste une petite remarque dans la partie urbanisme travaux le point 1 procédure d'élaboration du PLH 2022.2027. Il est écrit c'est pour cela que Sciecq est dans la communauté d'agglomération or, j'avais dit c'est pour cela que Sciecq est dans le cœur de l'agglomération.

**Claude BOISSON** : S'il n'y a pas d'autres remarques on va valider ce compte rendu. On va passer aux décisions y a-t il des questions sur cette grande liste ?

**Claude QUESNEL** : Existe-t-il un marché de fourniture de boissons alcoolisées parce que quand on lit le descriptif du marché de fournitures de pâtes fraîches la question devient tout à fait légitime.

**Luiguy TORIBIO** : Ça fait partie des consultations qui ont été lancées, mais pas retenues, j'ai vu la coquille.

## I - ADMINISTRATION GENERALE

### 1 – Avenant n°1 au Contrat d'assurance statutaire en cours avec la société SOFAXIS

.....Rapporteur Patrice BARRE

Par délibération du 11 mars 2019, le conseil municipal a demandé au Centre de gestion de la Fonction Publique des Deux-Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

La ville et c'était l'avantage recherché a pu améliorer les conditions de prise en charge de ses risques statutaires tout en baissant le coût de son assurance.

Malheureusement, la dégradation du risque assuré par les communes du CDG79 qui ont souscrit au contrat avec lui aboutit sans que la situation chauraisienne ne soit problématique à une diminution de sa couverture proposée comme seule alternative par le prestataire actuel, SOFAXIS, à la rupture pure et simple du contrat.

Les conditions en résultant étant toujours plus intéressantes que ce que pourrait obtenir seule la ville dans le cadre de la relance complète d'une procédure, il est proposé d'approuver les termes de l'avenant proposé par SOFAXIS.

Ainsi :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : accepte l'avenant n°1 relatif aux conditions de remboursement des indemnités journalières des agents affiliés à la CNRACL (fonctionnaire de plus de 28h hebdomadaire) qui passe de 100% à 80% de la base des prestations et précise le délai de 120 jours pour transmettre les déclarations à compter de la date de survenance. Les taux des remboursements des risques restent inchangés.

**Article 2** : Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 du contrat d'adhésion au contrat groupe des risques statutaires.

**Claude BOISSON** : C'est une modification de contrat sur laquelle nous n'avons pas beaucoup de marge si ce n'est de mettre un terme au contrat. Mais, ce serait une terrible erreur avec l'augmentation des prix, bien entendu, on serait tout, sauf gagnant.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

## 2 – Adhésion au service d'accompagnement pour la gestion des dossiers retraites des agents CNRACL

.....Rapporteur Patrice BARRE

Il convient de la renouveler la convention relative à l'établissement de dossiers CNRACL par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres (CDG 79).

Dans le cadre de cette convention, le CDG 79 propose une aide en matière de retraite moyennant une participation financière. Les prestations soumises à une participation financière différenciée sont les suivantes :

- l'immatriculation de l'employeur	*30€
- l'affiliation	*30€
- la demande de régularisation de services	*30€
- la validation des services de non titulaire	*30€
- La liquidation des droits à pension :	
- pension vieillesse « normale »	*80€
-pension/départ anticipé (invalidité, carrière longue...)	*100€
-Rendez-vous personnalisé (estimation de pension, étude des droits, conseils)	**50€
- le droit à l'information : envoi des données dématérialisées (historiques de carrières et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	40€.

Il convient de rappeler que ladite convention ne donne lieu à facturation par le centre de gestion que si la commune utilise les prestations proposées.

En revanche, il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. La convention débiterait le 1er février 2022 et se terminerait le 31 janvier 2025.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : Approuve la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 79.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

\*Montant par dossier.

\*\*Montant par rendez-vous ou par simulation.

**Christian LOUSTAUNAU** : Oui une question technique pour savoir si les agents contractuels sont affiliés à la CNRACL ?

**Luiguy TORIBIO** : Les agents contractuels sont affiliés à l'IRCANTEC.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

## II - URBANISME

### 1 – Subvention 2022 à IAA pour l’opération de construction de 27 logements sociaux à Chauray

.....Rapporteur Jean-Claude RENAUD

Par délibération du 1er juillet 2019, la ville de Chauray a approuvé la convention de Partenariat liant la société Immobilière Atlantic Aménagement (IAA).

Dans le cadre de cette convention, la participation de la ville de Chauray au financement de cette opération a été fixée à la somme de 136 500€ dont les versements se feront à part égale sur les exercices budgétaires de 2020 à 2025 soit 6 ans.

La subvention annuelle versée à IAA dans ce cadre sera donc de 22 750€ par exercice.

Ainsi,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : Approuve le versement d’une subvention de 22 750€ au titre de 2022 à la société Immobilière Atlantic Aménagement pour le financement de l’opération de construction de 27 logements sociaux aux Fraignes.

**Article 2** : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

### 2 – Subvention 2022 à IAA pour l’opération de construction de 30 logements sociaux « les Fraignes 2 »

.....Rapporteur Jean-Claude RENAUD

Par délibération du 27 mars 2017, la ville de Chauray a approuvé la convention de Partenariat liant la commune à Immobilière Atlantic Aménagement (IAA).

Dans le cadre de cette convention, la participation de la ville de Chauray au financement de cette opération a été fixée à la somme de 300 000€ dont les versements se feront à part égale sur les exercices budgétaires de 2018 à 2025 soit 8 ans.

La subvention annuelle versée à IAA dans ce cadre sera donc de 37 500€ par exercice.

Ainsi,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : Approuve le versement d’une subvention de 37 500€ à la société Immobilière Atlantic Aménagement pour le financement 2022 de l’opération de construction de 30 logements sociaux aux Fraignes 2.

**Article 2** : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

### 3 – Subvention 2022 à IAA pour l’opération de construction de 40 logements sociaux rue du Nauron

.....Rapporteur Jean-Claude RENAUD

Par délibération du 14 mai 2019, la ville de Chauray a approuvé la convention de Partenariat liant la commune à Immobilière Atlantic Aménagement (IAA).

Dans le cadre de cette convention, la participation de la ville de Chauray au financement de cette opération a été fixée à la somme de 258 000€ dont les versements se feront à part égale sur les exercices budgétaires de 2020 à 2027 soit 8 ans.

La subvention annuelle versée à IAA dans ce cadre sera donc de 32 250€ par exercice.

Ainsi,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : Approuve le versement d’une subvention de 32 250€ à la société Immobilière Atlantic Aménagement pour le financement 2022 de l’opération de construction de 40 logements sociaux rue du Nauron.

**Article 2** : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

### 4 – Subvention 2022 à IAA pour l’opération de construction de 2 logements sis « les Frênes »

.....Rapporteur Jean-Claude RENAUD

Par délibération du 15/12/2020, la ville de Chauray a approuvé la convention de Partenariat liant la commune à Immobilière Atlantic Aménagement (IAA).

Dans le cadre de cette convention, la participation de la ville de Chauray au financement de cette opération a été fixée à la somme de 8 500 euros dont les versements se feront sur les exercices budgétaires de 2021 pour 3 400€ et 2022 pour 5 100€.

La subvention 2021 n’a pas été versée, par conséquent la subvention de 2022 sera de la totalité soit 8 500 euros.

Ainsi,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : Approuve le versement d’une subvention de 8 500 euros à la société Immobilière Atlantic Aménagement pour le financement de la totalité de la subvention 2021 et 2022 soit 8 500 euros pour l’opération de construction de 2 logements sociaux sis « les Frênes ».

**Article 2** : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

– Subvention 2022 à IAA pour l’opération de construction de 3 logements rue de la Garenne.

.....Rapporteur Jean-Claude RENAUD

Par délibération du 30/06/2021, la ville de Chauray a approuvé la convention de Partenariat liant la commune à Immobilière Atlantic Aménagement (IAA).

Dans le cadre de cette convention, la participation de la ville de Chauray au financement de cette opération a été fixée à la somme de 12 000 euros dont les versements se feront sur les exercices budgétaires 2021 pour 3 000€ et le solde de 9 000 euros soit en 2022 ou 2023.

Le solde de la subvention a été inscrit en 2022, la subvention versée à IAA dans ce cadre sera donc de 9 000 euros sur présentation du PV de livraison et des pièces demandées en référence à la convention.

Ainsi,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : Approuve le versement d’une subvention de 9000 euros à la société Immobilière Atlantic Aménagement pour le financement de la totalité de la subvention 2021 et 2022 soit 8 500 euros pour l’opération de construction de 3 logements sociaux rue de la Garenne.

**Article 2** : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

6 – Subvention 2022 à IAA pour l’opération de construction de 46 logements rue Jacques Prévert.

.....Rapporteur Jean-Claude RENAUD

Par délibération du 23/11/2021, la ville de Chauray a approuvé la convention de Partenariat liant la commune à Immobilière Atlantic Aménagement (IAA).

Dans le cadre de cette convention, la participation de la ville de Chauray au financement de cette opération a été fixée à la somme de 153 500 euros dont les versements se feront sur huit exercices budgétaires de 2022 à 2029.

La subvention annuelle versée à IAA dans ce cadre sera donc de 19 187.50 euros par exercice.

Ainsi,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : Approuve le versement d’une subvention de 19 187.50 euros à la société Immobilière Atlantic Aménagement pour la subvention 2022 pour l’opération de construction de 46 logements sociaux rue Jacques Prévert.

**Article 2** : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Jean-Claude RENAUD : Il est important de savoir que ces opérations sont exonérées de la taxe d’aménagement. C’est-à-dire que la commune ne perçoit pas la taxe d’aménagement. C’est aussi un geste financier supplémentaire de la commune.*

**Claude Boisson** : Ça nous permet de rattraper encore plus notre retard en termes de nombre de logements sociaux. C'est plutôt une bonne nouvelle ces 46 logements qui vont venir s'ajouter aux autres.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

#### **7 – Dénomination de voie nouvelle pour l'opération de 46 logements sociaux rue Jacques PREVERT.**

.....Rapporteur Jean-Pierre DIGET

La création d'un lotissement de 46 logements sociaux situés rue Jacques PREVERT entraîne la création d'une voie nouvelle.

Il est proposé au Conseil municipal de dénommer cette nouvelle voie :

Place Marguerite YOURCENAR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : Dénomme la voie desservant l'opération immobilière située rue Jacques PREVERT « Place Marguerite YOURCENAR ».

**Article 2** : Dit que notification de cette délibération sera faite aux services intéressés (la poste, le SERTAD, EDF, GRDF, Orange, les services de secours...).

**Claude Boisson** : Il y a du sens, Marguerite Yourcenar est une contemporaine de Jacques Prévert.

**Christian LOUSTAUNAU** : La délibération va être notifiée à EDF-GDF, France Télécom, et je voudrais qu'on n'oublie pas GEREDIS, GRDF et ORANGE.

**Claude BOISSON** : Je note. Je me doutais que ça ne passerait pas inaperçu. Tu as raison Christian, c'est GEREDIS qui est le gestionnaire du réseau de la rue Jacques Prévert et non pas EDF et il y avait même France télécom qui n'existe plus. C'est corrigé.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

#### **8 – Acquisition d'une portion de la parcelle AN210 appartenant à la MAIF**

.....Rapporteur Claude BOISSON

Informée de la volonté de la MAIF de céder dans les meilleurs délais l'ensemble immobilier que représente la parcelle AN 210 sur laquelle est érigé le bâtiment dit SAV3 de l'ancienne CAMIF, la municipalité a négocié l'acquisition d'une portion de la parcelle AN 210 sur la base d'un prix accepté par la MAIF, propriétaire des locaux de 25€/m<sup>2</sup>. La parcelle acquise représentant un ensemble non encore borné mais d'environ 19 000m<sup>2</sup> ne devrait pas excéder au total un coût de 500 000€ auxquels devraient s'ajouter les frais de bornage et d'acte qui seront à la charge de la ville.

Même s'il ne fait guère de doute que le prix accepté par la MAIF ne lèse pas les intérêts de la ville, (compte tenu du montant un avis a été demandé au service France domaine sur ce dossier, et il devrait normalement être reçu avant la tenue du conseil municipal.)

Ainsi,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : Approuve l'acquisition de la portion de parcelle AN210 de moins de 20 000m<sup>2</sup> au prix de 25€ par mètre carré.

**Article 2** : Dit que les frais d'acte et de bornage seront supportés par la ville.

**Article 3** : Dit que le dossier sera confié à Maître PELLETIER notaire à Chauray.

**Article 4** : Dit que les frais correspondants sont inscrits au budget 2022.

**Claude BOISSON** : On a été informés de la volonté de la MAIF depuis quelques temps déjà, de céder dans les meilleurs délais l'ensemble immobilier que représente la parcelle AN 210 ça ne vous parle peut-être pas mais c'est le bâtiment que l'on appelle le SAV3 de l'ancienne CAMIF qui est situé dans le rond-point de la MSA. Là où étaient stationnés à une époque sur le parking les gens du voyage. Ça avait fait suffisamment scandale à l'époque. C'est cette partie du parking qui nous intéresse, non pas le bâtiment mais bien le parking pour lequel nous avons échangé avec la MAIF et convenu d'un prix d'achat pour une surface de 19 000 m<sup>2</sup> au prix de 25 euros/m<sup>2</sup> donc un coût de 500 000 euros maximum. Car si vous faites le calcul de 19 000 x 25 ça ne fait pas 500 000 euros mais auxquels il faudra ajouter des frais de bornage et d'actes à la charge de la ville. On pense que la MAIF va accepter ce prix, ce n'est pas encore signé mais c'est tout comme. Ça ne lèse pas les intérêts de la ville au contraire. Je pense que c'est un prix d'achat intéressant. Vous pourrez voir que l'avis des Domaines est en accord avec ce prix. C'est donc bien la preuve que dans l'évaluation on ne s'était pas trompé sur la base de nos négociations.

**Charles Antoine CHAVIER** : Je suis toujours surpris qu'une grosse collectivité comme Chauray ne fasse pas des actes en la forme administrative qui permet à la collectivité de faire des économies. Je sais que c'est un peu contraignant mais ça permet quand même vu le volume de transactions qui peuvent être réalisées de faire des économies. C'était juste une remarque.

**Luiguy TORIBIO** : C'est envisageable, cela a été fait par le passé et confié à la société Systra FONCIER car nous n'avons pas les compétences en interne pour le faire.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

**III - FINANCES****1 – Vote du budget primitif 2022**

.....Rapporteur Patrice BARRE

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minorés ou majorés), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2022 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

Contrairement aux années précédentes, il ne pourra être procédé à une reprise anticipée des résultats de l'année 2021 (excédent et/ou déficit) en l'absence de vote du compte administratif.

Cette opération sera mise en œuvre lors du prochain conseil municipal dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Les grands équilibres du budget sont les suivants :

	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET LOCATIF		BUDGET GENERAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Produit de la fiscalité					€ 0,00	€ 0,00
Dotations de l'Etat	€ 8 546 890,00	€ 9 226 219,00	€ 23 500,00	€ 23 500,00	€ 8 570 390,00	€ 9 249 719,00
Dotations de la Région	€ 825 619,00	€ 246 090,00		€ 0,00	€ 825 619,00	€ 246 090,00
Dotations de la Communauté de Communes					€ 0,00	€ 0,00
Autres subventions	€ 9 472 309,00	€ 9 472 309,00	€ 23 500,00	€ 23 500,00	€ 9 495 809,00	€ 9 495 809,00
Produit de la taxe d'habitation		€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Produit de la fiscalité					€ 0,00	€ 0,00
Dotations de l'Etat	€ 3 466 479,23	€ 786 284,00			€ 3 466 479,23	€ 786 284,00
Dotations de la Région	€ 974 512,95	€ 80 229,95			€ 974 512,95	€ 80 229,95
Dotations de la Communauté de Communes	€ 252 090,00	€ 831 619,00			€ 252 090,00	€ 831 619,00
Autres subventions		€ 0,00			€ 0,00	€ 0,00
Emprunt emprunt	€ 809 170,00	€ 3 804 119,23			€ 809 170,00	€ 3 804 119,23
Autres subventions	€ 5 502 252,18	€ 5 502 252,18	€ 0,00	€ 0,00	€ 5 502 252,18	€ 5 502 252,18
Produit de la taxe d'habitation		€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00
RESULTAT BUDGETAIRE		€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le débat d'orientations budgétaires en date du 15 décembre 2021,  
**Vu** la commission des finances du 26 janvier 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 25 voix pour et 2 voix contre (Christian LOUSTAUNAU et Claude QUESNEL) :

**Article 1 :** approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2022 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes.

**Article 2 :** approuve et arrête le budget primitif annexe « location » de l'exercice 2022 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes

**Claude BOISSON :** Avant de passer au vote, je propose qu'on vous fasse une petite présentation.( voir présentation du budget réalisée sur le diaporama annexé au présent compte-rendu.

**Luiguy TORIBIO :** Comme les années précédentes, je vais rapidement passer sur les rappels juridiques. Vous connaissez la double nature du budget, le fait que ce soit un acte d'autorisation, de prévision. Vous avez forcément en tête le schéma de principe de constitution du budget, on va également passer dessus et rapidement partir de l'année 2021 pour lesquels on va rappeler les résultats qui sont aujourd'hui présentés sont ceux de la comptabilité de la ville. Vous savez que parallèlement la comptabilité de la ville, il y en a une qui est également réalisée par le Trésor Public et au stade où nous en sommes aujourd'hui nous savons que les résultats globaux sont identiques entre notre comptabilité et celle du Trésor Public.

On vous l'expliquait, le compte gestion n'est pas encore disponible, donc on ne peut pas vous proposer de compte administratif. Ce sera fait je pense lors du prochain conseil municipal. Je ne vais pas trop rentrer dans le détail de l'exercice 2021 puisque ce sera revu lors d'une autre délibération sur le vote du compte administratif. Ce que l'on peut noter néanmoins c'est qu'en dépenses, dans l'exécution du budget il n'y a pas eu de dépassement de l'enveloppe qui était allouée et ça c'est à constater sur tous les chapitres. On peut même noter les efforts particuliers qui ont été réalisés par les chefs de services et les adjoints de tutelle sur les charges à caractère général qui ont fait l'objet d'une maîtrise importante en 2021.

**Christian LOUSTAUNAU :** Le document c'est bien celui qui s'appelle mairie maquette M57 sur lequel nous allons voter tout à l'heure qui sera envoyé à la Préfecture avec les chiffres provisoires, je l'entends bien de 2021 ?

**Luiguy TORIBIO :** Non il n'y aura pas de chiffres 2021 dans le document qui sera transmis à la Préfecture puisqu'on ne les a pas les chiffres, officiellement.

**Christian LOUSTAUNAU :** En tout cas dans la maquette il y a des chiffres et malheureusement ces chiffres ne correspondent pas du tout à votre tableau que vous nous exposez que ce soit en réalisation ou en prévision dans les dépenses.

**Luiguy TORIBIO :** Alors, je répète. Dans la maquette qui vous a été transmise, vous avez les éléments qui concernent l'année 2022, on est d'accord ? le budget 2022.

**Christian LOUSTAUNAU :** Il y a aussi une colonne qui s'appelle pour mémoire budget précédent et là ça contre dit ce que vous venez de dire, page 15

**Luiguy TORIBIO :** Je vois ce que vous voulez dire. Là vous avez pour mémoire budget précédent. Il s'agit du **budget primitif** précédent, il s'agit donc des éléments qui ont été votés le 2 février 2021. Le budget primitif ne tient pas compte des décisions modificatives. Il n'y a donc pas de contradiction avec les chiffres que vous avez : dans la colonne prévision on fait une agrégation des chiffres du budget primitif et des décisions primitives que vous avez votées tout au long de l'année qui constituent ensemble les prévisions de l'année 2021.

Dans la maquette que vous évoquez, il y a des comparaisons dans le document qui vous est soumis entre le budget primitif 2021 et le budget primitif 2022.

**Christian LOUSTAUNAU** : Ça fait la deuxième année consécutive que nous commençons par le budget primitif au lieu de regarder le compte administratif et le compte de gestion, je trouve que c'est bien dommage. Il vaudrait mieux retarder un petit peu le vote du budget primitif pour avoir les chiffres exacts de 2021 ce qui permet ensuite de pouvoir comparer. Par ce que là vous voyez, sans explication entre la maquette, les prévisions que vous affichez là et les réalisations, c'est la noyade complète.

**Luiguy TORIBIO** : En commission finances, il y a une dizaine de jours on a expliqué les chiffres, il ne faut pas vous noyer avec la maquette, il faut vous fonder sur ce qu'on a vu en commission finances et juste pour que vous ayez des éléments de calendrier dans le vote du budget parce que c'est important d'avoir ces éléments en tête, le législateur a voulu permettre aux collectivités de voter leurs budgets jusqu'au 15 avril. C'est une date limite. Le législateur, le même, a entendu laisser la possibilité aux communes de certifier les comptes de l'année précédente jusqu'au 30 juin.

Ce qui signifie que pour ceux qui font les lois, à aucun moment ils n'imaginent qu'il est obligatoire d'attendre les chiffres du compte administratif pour voter le budget, sinon ça signifierait qu'on vote le budget le 1<sup>er</sup> juillet. Ce serait dommage et la 1<sup>ère</sup> moitié de l'année qui serait passée. L'exercice du budget on l'a dit ne peut être qu'un exercice de prévision ce qui permet d'anticiper de la manière la plus sincère possible en amont le plus possible ce que va être l'ensemble des dépenses et des recettes qui vont être dans l'année et l'objectif de voter un budget relativement tôt et c'est la structuration de nos services et c'est pour ça que les agents, les chefs de service s'astreignent à nous donner les éléments le plus tôt possible. L'objectif c'est d'être le plus précis possible et de ne surtout pas entacher et ne pas empêcher les services de fonctionner, de mettre en œuvre les projets qu'on leur demande de mettre en œuvre. Franchement en matière de vote de budget, le plus tôt, c'est le mieux. Et ce qu'on s'astreint à faire encore une fois, c'est de voter le budget tôt mais en ayant une vision la plus fine possible de l'exercice précédent. Même si nous n'avons pas de comptes certifiés au moment où nous parlons, on sait, vu que la trésorerie nous l'a dit au début de la semaine, on sait que nos résultats sont conformes aux leurs. On sait que les chiffres que l'on vous propose ne sont pas des chiffres qui sont faux. C'est déjà relativement rassurant.

**Claude BOISSON** : La correction à apporter sera toujours très limitée par rapport aux extrapolations qui ont été faites

**Luiguy TORIBIO** : C'est plutôt positif d'ailleurs. C'est vraiment une question technique. Le COVID est passé par là. A la trésorerie ils n'ont pas que la ville de Chauray dont ils s'occupent. Nous sommes capables de vous communiquer des chiffres mais nous ne les avons pas encore certifiés par la trésorerie. Ce n'est pas grave en soi. Donc on les attend. Quand ils nous donneront les chiffres officiels on pourra vous proposer un compte de gestion qui une fois de plus sera conforme au compte administratif de la ville.

**Christian LOUSTAUNAU** : Vous parlez de la commission finances, mais une commission finances sans document préparatoire c'est impossible à suivre quand on découvre tous les chiffres on découvre les explications, mais on n'arrive pas à suivre, on n'a pas les éléments pour pouvoir s'appropriier tout ce qui est dit, c'est compliqué. Il faudrait peut-être que quelques jours avant nous ayons les documents qui vont être présentés en commission finances pour qu'on puisse travailler sérieusement.

**Luiguy TORIBIO** : Pour le budget de la ville de Chauray, comme pour le budget des autres collectivités, je pense à la CAN, au Département, à la Région, on est astreint au même calendrier et je ne pense pas qu'on soit trop en retard. On vous a vraiment proposé les chiffres, même pour la commission finances, on s'est vraiment débrouillés avec Monsieur GASNIER ici présent pour que vous ayez au moment de la commission les chiffres les plus justes. On peut travailler et vous communiquer longtemps à l'avance

des chiffres qui ne sont pas arrêtés, qui ne sont pas près d'être exacts, ça a peu d'intérêt. On s'est vraiment débrouillés pour que vous ayez les chiffres les plus justes possible et a priori, nous y sommes parvenus.

**Claude BOISSON** : Ce que je voudrais ajouter, c'est qu'on reste à l'écoute, même après la commission finances il y a quelques temps. Entre la commission finances et le conseil municipal, il y a un délai et on est toujours disponibles pour revenir sur ces chiffres, il suffit de poser les questions nous y répondrons. On est en totale transparence sur ces sujets et je comprends que ce soit compliqué à décoder, même si c'est un modèle, toujours le même chaque année, mais ça reste quand même complexe et on peut comprendre que ce soit difficile sur certains points à appréhender. Patrice, Monsieur GASNIER et Monsieur TORIBIO pourront vous apporter des réponses si vous avez des questions à poser, il n'y a aucun souci là-dessus.

**Luiguy TORIBIO** : Sur la partie recettes de fonctionnement en 2021, on a un niveau de recettes réelles qui est plus important que celui qui était attendu. Les raisons de cette augmentation sont connues. C'est principalement lié à un niveau important de droits de mutation, plus important que ce que nous avons calculé et prévu. Mais on l'a vu aussi dans l'année qui s'est écoulée il y a de nombreux projets qui sont sortis de terre, de nombreuses acquisitions foncières. Les droits de mutation, ce sont des taxes qui sont payées, comme leur nom l'indique lorsqu'il y a des ventes, que ce soit de terrains, d'habitations, de commerces, là on est plus sur la taxe d'aménagement, la mutation c'est vraiment le changement de propriétaires, Avec les nombreuses nouvelles installations on a assisté à beaucoup de mutations qui ont abondé les finances et les compte de la ville plus que prévu. Il y a également, et ce n'est pas forcément une bonne nouvelle, un niveau important d'atténuation de charges, je le rappelle ce chiffre des atténuations de charges, c'est le remboursement qu'obtient la ville suite aux arrêts maladie de ses agents. Plus nous en avons, plus ça signifie que nous avons dû essayer des arrêts de travail assez lourds. Ce n'est pas la maladie ordinaire qui est remboursé, c'est la longue maladie, suite à des pathologies lourdes. Ce n'est pas forcément de très bonnes nouvelles quand on voit qu'on est remboursé plus que ce que nous avons prévu.

Vous êtes dans la salle du Conseil Municipal, vous savez que dans les produits exceptionnels il y a un niveau important de remboursements qui a été accordés par la société GROUPAMA suite au sinistre qu'a connu ce bâtiment, les infiltrations qu'il y a et pour mémoire, le montant total qui a été versé en 2021 est de plus de 316 000 euros. Ça abonde encore beaucoup les produits exceptionnels de l'année 2021.

2021 en fonctionnement a été une bonne année avec un excédent reporté dans le budget 2022.

En investissement un niveau important et attendu de dépenses. Comme je l'expliquais en commission finances mise à part les gros projets de la ville, types : salle omnisports et salle polyvalente de Chaban, les éléments qui avaient été prévus ont été réalisés. On assiste à un niveau important de réalisation en 2021. On a un niveau de projet important de travaux qui sont en cours qui vont alimenter nos dépenses de 2022, nous avons notamment le cabinet médical rue des Guillées qui sera terminé et livré pour le mois de mars, le cabinet dentaire qui sera livré dans 15 jours. Ces éléments qui étaient des dépenses engagées en 2021 seront finalisées en 2022.

En recettes, il y a eu là encore de constaté un niveau de recettes intéressant sous le dynamisme de la taxe d'aménagement principalement dû aux agrandissements de maisons, constructions de bureaux, tous les projets immobiliers qui font vivre la ville ont permis d'abonder cette ligne de recettes et permettent d'atteindre ce niveau global de recettes en 2021.

Sur la ligne subventions on l'expliquait aussi il y a une différence entre les prévisions et les réalisations mais il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir. Comme il s'était expliqué également, les subventions qui sont aujourd'hui certaines qui concernent des projets qui ne sont pas encore commencés, je parle des travaux, ces subventions seront réinscrites en 2022.

Sur le fonctionnement des services en 2022, on commence par les recettes. Je reprecise juste à titre de comparaison, qu'il n'y ait pas de choc quant aux montants, les recettes qui sont ici présentées, sont les prévisions de recettes uniquement liées à l'exercice 2022.

Dans les recettes de 2021, vous voyez qu'il y avait l'excédent de l'année précédente qui était prévu qui permettait à ce chiffre de recettes global de 2021 de s'établir à 11 millions 6 pour les recettes réelles et 11 millions 8 pour les recettes d'ordre en 2022. Quand on regarde juste les recettes réelles l'exercice 2022 permettra de générer 9 226 219 euros de recettes. Le détail vous le voyez l'atténuation de charges on ne fait pas de supputation sur les maladies de nos agents, on sait qu'on a un niveau moyen de 40 000, si malheureusement la santé de certain fait que ça ira au-delà, on récoltera les recettes qui vont avec.

Ces produits des services estimés par ces derniers 738 258 euros, là vous voyez une première différence entre le M14 et la M 57, c'est l'individualisation des 2 lignes chapitres 73 et 731. Vous avez dans la ligne impôts et taxes plus la partie liée à l'attribution de compensation que perçoit la ville de la part de la communauté d'agglomération et dans le chapitre 731 vous avez la fiscalité locale, donc la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Dans le chapitre 74 dotations et subventions, on a un niveau important, je rappelle que là encore par rapport au niveau de l'année dernière on n'a pas de DGF qui est réapparue, elle est toujours absente. Ce qui abonde ce chapitre, c'est que l'Etat sur la compensation de la perte de la Taxe d'habitation, il fournit une allocation de compensation qui est notée dans ce chapitre 74.

Sinon, dans les revenus des immeubles, il y a des augmentations qui sont prévues, certaines notamment liées à de nouveaux baux qui vont être signés dans cette année 2022. Je pense notamment au bail du docteur TODEA qui aura un local un peu plus grand à disposition, il en sera certainement de même pour le docteur SIEYAMDJI pour la partie médicale dans le pôle existant. Et vous le savez, il y a des médecins nouveaux qui sont attendus sur le local qui est terminé rue des Guillées et dont il semblerait avant même qu'il soit totalement livré il soit déjà trop petit car d'autres souhaiteraient suivre dans le même bâtiment. Mais ça c'est monsieur le maire qui vous en reparlera.

**Christian LOUSTAUNAU** : Sur la diapositive, je sais qu'il ne faut pas parler de 2021 mais vous notez excédent de 2019 2 594 000, il aurait mieux valu ne pas mettre puisqu'on ne parle pas de report, cet excédent et à ce moment-là mettre celui de 2020. Et 2020, il me semble que c'était plutôt 2 millions 100 que 2 millions 5.

**Luiguy TORIBIO** : Disons que dans la partie excédent vous avez le cumul des excédents des années précédentes, c'est pour ça, mais ce n'est pas dramatique.

**Claude BOISSON** : Il nous reste un peu plus d'argent qu'en 2020.

**Luiguy TORIBIO** : Sur la partie dépenses, il y a une augmentation sensible du chapitre charge à caractère général. On passe de 2 millions 867 à 3 millions 154 et l'explication de cette augmentation tient essentiellement et il faut le signaler aux travaux de rénovation du pôle des élus qui sont chiffrés eux à 362 000 euros. Je le disais tout à l'heure, on a reçu 315 000 euros pour ces travaux. Pourquoi 315 alors qu'on a 362 000 de travaux, c'est parce que à l'origine de la 1<sup>ère</sup> expertise qui avait été diligentée, l'assureur dans sa grande générosité nous avait accordé en tout et pour tout 43 ou 44 000 euros pour faire la totalité des travaux. Comme ce n'était pas suffisant on a lancé une deuxième expertise ce qui a permis de compléter.

**Claude BOISSON** : Ça valait le coup d'attendre. On va pouvoir boucher les gouttières à la salle du conseil, rattacher quelques morceaux du côté gauche juste au-dessus de Christian et Claude ; et même changer les fenêtres car elles ne sont pas très étanches. On sera certainement perturbés pendant quelques temps avec ces travaux au second semestre, mais on espère que ça durera le moins longtemps possible et qu'on retrouvera un bâtiment sain.

**Ludovic FAUCOMPRES** : Je ne comprends pas pourquoi c'est une dépense de fonctionnement et pas une dépense d'investissement ?

**Luiguy TORIBIO** : C'est une excellente question, très pertinente, Merci de la poser monsieur Faucompres, c'est parce qu'il est question d'un sinistre d'assurance et lorsqu'il est question de sinistre on considère que c'est du fonctionnement (réparation de bâtiment en l'occurrence). Mais par contre, ce n'est pas grave, il n'y a pas d'impact puisque maintenant même quand on répare son bâtiment on peut récupérer la TVA sur le fonctionnement. Mais c'est vrai que d'un point de vue statistique ça fait ressortir des charges à caractère général à 3 millions alors que les services chaque année se serrent la ceinture pour que ce chapitre n'augmente pas et là il explose. Mais il y a une explication. On est sur un élément purement conjoncturel.

Charge de personnel, là il va y avoir une augmentation 4 871 060. Augmentation assumée, Monsieur le Maire en avait déjà parlé. Ce que nous avons constaté en appliquant le ratio de ces charges de personnel sur les dépenses réelles, c'est qu'on en arrive à un stade qui nous classe en dessous de la moyenne des communes de notre strate de 5 à 10 000 euros puisque c'est 57.5 de mémoire et les ratios que font apparaître le logiciel budgétaire disent que sur le budget primitif on en est à 57,31. Donc malgré tout 4 millions 8 mais un niveau en deçà.

**Claude BOISSON** : On est dans la moyenne mais il est important de le signaler parce que souvent on nous accuse à tort justement d'être généreux avec le personnel. Non, on est exactement dans la moyenne en correspondance avec les autres villes. Il n'y a pas de particularité ou d'attention à porter sur ce chapitre même si on le sait et on en a parlé aussi en commission des finances il faut être vigilant, garder un œil sur les évolutions de charges de personnel. C'est ce que nous faisons, c'est ce que nous allons faire même davantage pendant cette année avec l'aide des chefs de service parce qu'il est normal qu'ils soient impliqués dans la gestion de leur personnel, ça fait partie de responsabilités qu'ils ont et d'objectifs qu'on pourrait leur fixer et donc on est dans la bonne moyenne.

**Claude QUESNEL** : Justement concernant ces charges de personnel on en parlera un peu plus tard mais là c'est l'opportunité en page 131 on a un tableau qui reprend le personnel salarié de la commune, on voit que les chiffres sont inférieurs à la réalité notamment au niveau des titulaires, il y en a moins que l'an dernier, alors qu'on a recruté à minima 3 personnes de plus. Au niveau des non-titulaires il y en a 6 de moins que l'an dernier et on a une prévision de rémunération des non-titulaires pour 2022 de 456 000 euros. Là pour le coup on va dépasser la fourchette s'il est tout seul. Pourquoi ces incohérences ? Vous allez me dire que ce n'est pas ce document qui part à la Préfecture mais au bout d'un moment s'il faut qu'on se prononce, il faut qu'on le fasse sur des bons chiffres.

**Luiguy TORIBIO** : Qu'est-ce qui vous chagrine ? Je vois 105 agents titulaires et 1 agent non titulaire. Ça fait 106 agents.

**Claude QUESNEL** : Il y a moins de personnel pour 2022 qu'en 2021

**Luiguy TORIBIO** : Je n'ai pas le tableau de 2021

**Claude QUESNEL** : On va l'avoir en fin de conseil

**Luiguy TORIBIO** : Et bien non puisque le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022 qui est soumis au vote est celui qui est ici.

**Claude QUESNEL** : D'accord. Pourquoi les effectifs sont inférieurs à ceux d'aujourd'hui ?

**Luiguy TORIBIO** : Pourquoi ils sont inférieurs à ceux d'aujourd'hui ?

**Claude QUESNEL** : Et bien oui il y a 7 non titulaires aujourd'hui.

**Luiguy TORIBIO** : Je pense qu'il y a une chose sur laquelle on n'est pas d'accord. Je pense que vous confondez le tableau des effectifs qui fait le point juste sur la situation au 1<sup>er</sup> janvier qui sont les 105 agents qu'il y a de précisés dans ce tableau, qui concerne tous les agents de la ville qui sont soit stagiaires soit déjà fonctionnaires. Ils sont 105. Ce nombre-là tient compte des recrues que nous avons eues ces dernières années et des départs qu'il s'agisse de départ pour mutation ou des départs à la retraite. Le non-titulaire que vous avez prévu au tableau des effectifs, c'est monsieur Fleury qui est l'unique contractuel dont dispose la ville qui est aujourd'hui en CDI. Sinon la ville fait appel de manière ponctuelle pour faire face à des besoins ponctuels d'agents. Je vous donne des exemples, accueil de loisirs, garderie ont fait appel à des personnes qui sont ponctuelles. Ces personnes-là, n'apparaissent pas dans le tableau des effectifs, puisque ce sont des personnes qui sont là de manière ponctuelle. La vision du tableau des effectifs, c'est la vision du budget du personnel de la ville et des personnes qui sont à demeure toute l'année. Donc il n'y a pas d'incohérence.

**Claude QUESNEL** : Donc au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il y avait 7 agents non titulaires ?

**Luiguy TORIBIO** : 7 agents non titulaires c'est le nombre de personnes que nous avons en moyenne, Quand on fait les fiches de paie on en a en moyenne 7, mais par contre dans notre tableau des effectifs, aujourd'hui le contractuel que nous avons de manière permanente c'est monsieur Fleury.

**Claude QUESNEL** : Donc il n'y en aura pas 7 en 2022 ?

**Luiguy TORIBIO** : En moyenne, on en aura peut-être 7

**Claude BOISSON** : L'été par exemple on en a une quinzaine.

**Luiguy TORIBIO** : Ces agents-là n'apparaissent pas dans le tableau des effectifs parce que ce sont des agents qui n'ont pas vocation à être là tout le temps. Vous votez chaque année une délibération en fin d'année concernant l'ouverture d'emplois permanents pour faire face à des besoins temporaires, cette délibération liste les agents qui sont recrutés pas la ville de manière mensuelle ou parfois à la journée ou à la semaine, en fonction des besoins, des remplaçants. Et ces personnes-là toutes confondues sont cumulées sur un budget ça représente un équivalent de 7 personnes

**Claude QUESNEL** : Excusez-moi, je n'ai pas tout saisi mais ce n'est pas important, si un peu quand même. En 2021 à ma connaissance on a délibéré sur la création de 3 postes, communication, chauffeur de bus, ...

**Luiguy TORIBIO** : Avant on avait 101 agents au tableau des effectifs, maintenant il y en a 105 titulaires

**Christian LOUSTAUNAU** : Il y en avait 105 l'année d'avant

**Luiguy TORIBIO** : Si vous voulez, notre tableau des effectifs on à 105 agents titulaires. Ces 105 agents correspondent aux fonctionnaires de la ville, c'est-à-dire qu'ils sont déjà titulaires de leur grade ou à une personne qui est en stage en passe de devenir fonctionnaire à la fin de son stage. Ça on les a jusqu'à 42 ans. Et quand on parle de 7 contractuels, ce n'est pas 7 personnes ça peut en être 14, 20. Cumulées, ces personnes représentent l'équivalent de 7 emplois temps plein, mais avec un statut différent. On peut avoir besoin de contrats de 2h si on a besoin de quelqu'un pour remplacer à la garderie le matin

**Claude BOISSON** : Il y en a qui peuvent avoir des contrats d'une semaine. Tous les BAFA qui sont employés l'été sont des contrats de 15 jours, 3 semaines souvent ce sont de courtes durées. Quand on cumule tous les temps, ça nous fait 7 emplois à l'année de permanents sauf qu'il y en a peut-être une quinzaine qui sont déjà là l'été. On en a qui viennent pendant les vacances de février, il y en a qui viennent aussi pour renforcer le ménage. C'est ça la différence. On a bien 105 emplois.

**Christian LOUSTAUNAU** : Si nous avons bien compris dans le tableau des effectifs au global le nombre de 106 représentent 106 ETP.

**Luiguy TORIBIO** : Les 106 agents prévus au tableau des effectifs représentent le nombre maximum d'agents que nous aurons de manière simultanée et qui auront soit la qualité de fonctionnaire ou stagiaire, mais également l'agent qui est en CDI de droit public.

**Christian LOUSTAUNAU** : Moi je me livre un autre ratio que celui de la strate, ce sont les dépenses de personnel que je divise par le nombre d'ETP. C'est un ratio pour voir de près la dépense par ETP et je n'ai pris que le chiffre de 2020 puisque 2021 nous attendons le définitif ; nous étions environ à 40 474 euros par ETP, vous prévoyez pour 2022 de passer à 45 900. C'est-à-dire qu'en deux ans la charge moyenne par ETP monte de plus de 10%.

**Luiguy TORIBIO** : Si je peux me permettre il y a deux éléments. C'est très intéressant le chiffre que vous avez. Il y a un document qui est très instructif qui s'appelle, l'état des collectivités territoriales en 2021. Ça donne les derniers chiffres connus compilés et consolidés, c'est fourni par le site du ministère de l'Intérieur et vous y avez les ratios. Pour la commune de Chauray, le ratio c'est 14 agents  $\frac{1}{2}$  pour 1 000 habitants. Donc vous faites  $14,5 \times 7,5$  vous tombez à 108. C'est le chiffre moyen des communes de notre strate. Nous sommes aujourd'hui en deçà de ce chiffre. Ça c'est la première remarque.

La deuxième, je le reprécise, dans le budget du personnel, on paie les agents titulaires, l'agent permanent Monsieur Fleury directeur du services espaces verts, mais on paie aussi les agents temporaires pour faire face à une augmentation des missions de la ville, garderie, accueil de loisirs, donc il ne faut pas juste faire la division du chapitre 012 par les seuls 106-105-107. Il faut prendre en totalité, non seulement les agents qui sont au tableau des effectifs, mais également les contractuels.

**Christian LOUSTAUNAU** : Oui mais justement en 2022 vous ne savez pas encore combien vous allez prendre de temporaires.

**Luiguy TORIBIO** : Budgétairement, dans le budget de la ville 7 ETP. C'est d'une transparence, c'est très simple de suivre le budget du personnel. On vous le montrera en commission finances. On travaille avec un tableau Excel géant, dans lequel chaque onglet représente un service. Dans chaque onglet vous avez le nom de chaque agent avec les charges qui y sont accolées. Donc vous savez sur chaque ligne combien coûte chaque agent et dans chaque service et ça c'est l'objet de l'élaboration d'un budget comme celui du personnel à Chauray, dans chaque service il y a des stocks de remplacement qui sont prévus et qu'on apprécie en fonction des besoins de chaque service. Et en moyenne le service qui consomme le plus de ETP sans surprise et le plus de contractuels, c'est le service jeunesse parce que garderie, accueil de loisirs, petites vacances, grandes vacances et là on ne va pas prendre des agents titulaires qui vont travailler 4 mois dans l'année. C'est hyper transparent, on sait combien d'agents on va payer dans l'année. Regardez la réalisation de l'année 2021 du personnel, on est juste à quelques milliers d'euros près et l'année d'avant on était juste à 500 euros près sur un budget de 4,6 millions.

A côté de ces charges de personnel, les autres charges de gestion sont en augmentation les 466 000 euros nous avons expliqué la raison de cette modification l'an dernier. Le passage des subventions sur la TVA .

Chapitre 66 c'est le résultat de la renégociation des emprunts qui a été menée. Les charges financières en fonctionnement vont diminuer. On en a un premier exemple dès 2022. Quand on fait le compte des dépenses uniquement liées à l'année 2022, on aboutit à un chiffre de dépenses réelles de 8 646 690 euros des dépenses d'ordres de 825 619 euros qui nous permettent d'équilibrer le budget à 9 472 309 euros en dépenses. Quand on regarde juste la vue globale de la section de fonctionnement, vous avez des dépenses à 9 472 309 euros des recettes au même montant, les dépenses réelles le fonctionnement de tous les services, les opérations d'ordres en dépenses ce sont les amortissements, les recettes ce sont toutes les opérations d'ordres, elles concernent principalement les travaux en régie.

En section d'investissement, on part des recettes avant d'aborder les dépenses.

Sur la partie des recettes, il y a une part de FCTVA prévue en 2022 plus faible qu'en 2021, puisque la part d'investissement assujettie à la TVA en 2021 a été un petit plus importante et à contrario la part des dépenses soumise au FCTVA l'a été un peu moins en 2021. Ce qui fait que mécaniquement l'année d'après on a ce petit delta. Je précise toujours que le niveau de taxe d'aménagement de base sur lequel nous partons chaque année est de 100 000 euros, ce qui permet d'engranger dans l'année via les décisions modificatives des sommes nouvelles qui nous sont fournies par l'Etat au fil de l'eau ce qui permet de mieux gérer le niveau d'investissement auquel la ville peut exactement prétendre au cours de l'année.

Les subventions pour 2022 pour 524 784 euros, dans ce volume de subventions sont comptées les subventions certaines, elles concernent la salle polyvalente de Chaban, les 196 000 EUROS, elle concerne le PACT 3 qu'a voté la CAN hier de plus de 270 000 euros et d'autres subventions dont la subvention CAP RELANCE du Département que vous aviez sollicité dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Impasse de la Vigne lors du conseil municipal du mois de décembre et dont on sait après que le dossier ait été transmis au Conseil Départemental, qu'elle va être perçue par la ville en 2022 et un niveau de produits de cession de 29 500 euros.

Comme on le fait chaque année on vous laisse un tableau avec l'évolution de la charge de la dette de la ville. J'ai précisé en commission finances que cet état de capital de la dette en 2022 fait apparaître une petite différence avec les chiffres qui seront portés et que vous verrez tout à l'heure dans le budget 2022. La différence étant liée à une échéance du mois de décembre qui n'a pas été payée sur le budget 2021 mais qui a été versée au début de l'année 2022. Donc on va ajouter ce niveau-là aux charges de capital qui sont prévues dans le tableau qui vous est proposé et qui correspond au cumul du tableau d'amortissement des emprunts de la ville.

**Claude BOISSON** : Ce qu'on peut noter c'est qu'à partir de 2025 on pourra souffler un petit peu en terme d'annuités puisqu'on passera de 810 000 à 510 000 ce qui sera non négligeable.

**Christian LOUSTAUNAU** : Juste en fait, le tableau pour bien le lire, la dernière colonne représente en fait le début de l'année 2022 et non pas la fin de l'année 2022, ce qui fait que quand on enlève l'annuité le capital de 772 000 en fin d'année 2022 nous aurons 7 641 000 donc je trouve que le tableau il faudrait mettre la colonne du début de l'année moins le reste de l'année et enlever les colonnes où il y a des zéros qui n'apportent pas grand-chose dans notre vue de l'endettement de notre commune. Donc en fait il sera inférieur à ce qui est marqué en fin d'année.

**Claude BOISSON** : C'est un copier-coller de tableau de logiciel ça va un peu plus vite. Je pense que tout le monde a compris, en terme de transparence c'est difficile de faire mieux. On va jusqu'en 2032, c'est quand même pas mal. On a quand même un visuel assez intéressant, un tableau de bord qui fonctionne bien et je pense que les chiffres qui vous ont été présentés également sont d'une transparence extrême. Monsieur GASNIER en est garant d'ailleurs pour tout ce travail qu'il réalise au fil du temps pour faire vivre tous ces indicateurs et ainsi nous permettre d'avoir cette vision pertinente sur nos comptes et comme je vous l'ai dit si vous avez des interrogations, nous sommes là pour

répondre à vos questions, il ne faut pas hésiter à le solliciter, il vous communiquera les mêmes chiffres que nous travaillons quasiment quotidiennement.

Donc on a terminé pour ces prévisions, peut-être parler des emprunts ?

Qu'est-ce que c'est que cet emprunt d'équilibre ? rassurez-vous.

**Luiguy TORIBIO** : C'est un gros mot, un emprunt d'équilibre, c'est un emprunt qui servira uniquement à équilibrer le budget au moment de son vote. C'est un emprunt qui n'a d'existence qu'aujourd'hui. Il ne sera pas réalisé, puisque dès le prochain conseil municipal, celui du mois de mars, vous pourrez intégrer dans le budget 2022 de la ville, les résultats de l'exercice 2021. Qui seront officiels et permettent de ne pas du tout avoir recours à cet emprunt. Mais comme un budget doit être voté en équilibre, ce qui est montré, c'est que pour équilibrer le budget dans l'état actuel des chiffres dont nous disposons, un emprunt est nécessaire. Cet emprunt, je le répète, ne sera pas réalisé.

Sur les dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2022, il y a évidemment la part report des coûts partis de l'année précédente à hauteur de 974 000 euros. Vous aurez des opérations d'exercice qu'on entend ici mettre en avant qui correspondent à des investissements directs hors subventions, subventions que l'on prévoit juste en-dessous.

Vous avez également la partie remboursement d'emprunt dont j'expliquais tout à l'heure qu'elle correspond non seulement aux chiffres 2022 du tableau que nous avons regardé précédemment mais également l'échéance de décembre 2021 que nous rajoutons pour être à jour de nos obligations vis-à-vis de nos banquiers. En opérations d'ordre 252 000 euros, principalement les travaux en régie.

Vous avez par la suite dans ce tableau une vision de la répartition des 3 340 691 euros qui correspondent aux nouvelles dépenses d'investissement tous domaines confondus en 2022. Donc ces différents programmes d'investissements seront détaillés, si j'ai bien suivi les indications données par les adjoints, lors des commissions qui auront lieu très bientôt et qui feront un point systématique sur les travaux ou investissements que vont connaître les différents domaines en 2022. Donc dans la voirie vous aurez le programme de travaux qui sera associé à ces 337 000 euros, dans les écoles Sylvie vous parlera notamment des travaux des sanitaires de l'école maternelle qui compte pour une part importante des travaux des écoles en 2022, pour les équipements sportifs Daniel vous parlera des vestiaires pour les filles et les arbitres au rugby, les bords de Sèvre comme d'habitude, l'éclairage public, les 3 programmes de rénovation de l'éclairage qui sont d'ores et déjà fléchés et vous aurez le détail systématique de ces différents points.

Ce qui nous permet là encore d'avoir une vision de la section d'investissement avec ces 5 502 252€

**Christian LOUSTAUNAU** : Avant de passer au dernier tableau, sur le programme est-ce que nous pourrions savoir quels sont les travaux de voirie qui sont prévus ? En commission, nous avons appris qu'il y aurait un chantier impasse de la Vigne, mais est-ce qu'il y a d'autres choses qui sont prévues, d'autres rues ?

**Luiguy TORIBIO** : C'est ce que je vous disais tout à l'heure, il y a forcément d'autres choses qui sont prévues et le message que me faisait passer Jean-Pierre tout à l'heure c'est qu'il ferait une commission dans laquelle il vous détaillerait l'ensemble des travaux prévus.

**Christian LOUSTAUNAU** : Je pose cette question parce que, je constate qu'il y a une baisse d'investissement sur la voirie. Les années 2018 et 2019 étaient un peu exceptionnelles, il y avait la rue André Bellot, la rue du Stade, mais 2020 nous étions dans une prévision de 542 000 euros, 2021 on tombait à 365 000, et là nous sommes à 337 000 euros. Donc je suis un peu inquiet parce que les chaussées ne sont plus en très bel état et de voir l'investissement baisser sur la voirie veut dire qu'à terme il y aura encore plus de dépenses.

**Claude BOISSON :** Là se sont des arbitrages qui sont faits, des arbitrages politiques, mais pas seulement politiques, puisqu'ils sont faits en étroite collaboration avec les services qui amènent leur expertise et qui portent une appréciation sur les choix. D'abord, ce sont eux qui font les propositions et ensuite les arbitrages, les élus les font. Effectivement, il y a peut-être une baisse sur cette ligne là, mais par contre sur les écoles par exemple il y a une ligne à 356 500 euros. Quand on établit le budget, c'est comme à la maison, il faut faire des choix et on les a faits, le mieux possible, dire qu'ils sont parfaits, non parce que le parfait n'existe pas. On a un tableau de marche, on va même améliorer cette appréciation des travaux avec deux outils : Tout d'abord, le travail qui a été réalisé l'année dernière avec le cabinet SITEA qui va déboucher sur un état de nos voiries, qui nous permettra de porter une appréciation et de prioriser, mais surtout d'évaluer chaque voirie afin de déterminer les zones qui devront traitées en priorité, pas seulement à cause de leur état mais par exemple à cause de leur fréquentation, parce que même si une impasse est en mauvais état, il y a beaucoup moins de véhicules qui passent sur un axe principal comme la traversée de Chauray et le deuxième outil qui nous permettra d'être le plus pertinent possible sur ces travaux c'est un outil informatique que nous allons acheter au cours de l'année qui sera à la disposition des services techniques et qui permettra justement de planifier, de quantifier, d'évaluer tous ces différents travaux. On va monter en compétence progressivement sur ce point en particulier et je pense que ça nous permettra d'être encore plus fin dans nos choix, dans nos priorités des travaux à réaliser.

**Christian LOUSTAUNAU :** Pardon, sur le programme pas tout à fait fini, nous avons eu une commission accessibilité au moins d'avril l'année dernière qui avait, hors voirie, établi une liste de chantiers et dès qu'on prend la première ligne de cette liste les 20 000 euros ne suffiront pas, donc ce budget moi je ne l'appelle pas handicap, moi je l'appelle accessibilité me semble quand même très très modeste en comparaison des besoins que la commission avait listés.

**Claude BOISSON :** Effectivement si on regarde le chiffre comme ça dans l'absolu, on peut se dire que ce n'est pas énorme. Le choix que nous avons fait, des choses qui vont commencer bientôt, nous allons travailler davantage en régie. C'est-à-dire réaliser par nous-même un certain nombre de travaux et ceux qui ont été définis par la commission accessibilité, une grande partie sera réalisée par nos équipes. On a bon espoir que le budget que vous voyez là sera suffisant. Il y a aussi des travaux qui ont été identifiés par cette commission accessibilité qui ne sont pas forcément des travaux d'accessibilité pure. Je m'explique par exemple, la rue de la Vallée, on avait identifié un besoin de stationnement pour des véhicules de personnes handicapées. Ça on ne le traitera pas dans ce budget là, mais il est bien évident que cette commission accessibilité a tout son rôle. J'aurais souhaité qu'il y ait déjà plus de travaux réalisés, ça n'a pas été le cas dû au retard de livraison de la tractopelle. On va organiser de nouveau une réunion accessibilité pour reprendre tous les points qui avaient été identifiés, de voir où on en est et probablement d'en identifier d'autres. Si vous avez dans votre entourage des personnes qui souhaitent venir en faire partie qui sont concernées par l'accessibilité, c'est avec plaisir qu'on les recevra parce qu'il n'y a rien de mieux que de s'adresser à des gens concernés pour déterminer des travaux, c'est important, on n'a pas tous le même regard et surtout quand on n'a pas de handicap je pense qu'on a une vision bien moins pertinente que quelqu'un qui supporte un handicap chaque jour, et qui identifie immédiatement toutes les pistes d'amélioration. N'hésitez pas à prendre les coordonnées et à les communiquer à Jean-Claude. Il reste encore beaucoup à faire.

**Christian LOUSTAUNAU :** La ligne achat de terrains, il est porté 74 000 euros, hors nous venons de voter une dépense de 500 000 euros. Est-ce à dire qu'on n'a pas l'espoir de réaliser cette acquisition cette année ? Ou est-ce qu'il y a un petit oubli ?

**Luiguy TORIBIO :** On est encore en négociation avec la MAIF sur les modalités de paiement de ces 500 000 euros. Ce qui signifie que si on avait le bonheur comme ça été le cas dans nos acquisitions foncières précédentes qui dépassent 200 000 euros de diviser la somme et de la répartir de manière

égale sur plusieurs exercices, ça nous permettrait de n'avoir à payer pourquoi pas qu'1/10<sup>ème</sup> de la somme jusqu'à 500 000 euros chaque année pendant les 10 prochaines années.

**Claude BOISSON** : Ce n'est pas gagné, mais on essaie. En effet c'est l'achat du terrain, mais on aimerait bien étaler le paiement avec la MAIF, c'est toujours en négociation. Vous ne le répétez pas. Sinon ils ne vont plus vouloir.

Ils ont vendu le lot en 2 morceaux puisqu'il y a le bâtiment béton du SAV3 qui va être vendu à un promoteur auquel ils ne leur feront pas de facilité de paiement. Je pense qu'ils n'ont pas envie qu'on communique sur notre transaction du fait qu'on s'entende bien. Ce n'est pas gagné, peut-être qu'ils auront des blocages aussi institutionnels au niveau de leur direction. Ils sont contents des travaux qui ont été faits au rond-point à côté du data center. Il y a des choses qui prouvent que l'entente entre Chauray et la MAIF est réelle.

**Luiguy TORIBIO** : Sur le diaporama le slide Budget primitif 2022, ce sont les éléments soumis au vote aujourd'hui. Ce que nous avons souhaité pour votre parfaite information, c'est de vous donner un avant-goût de ce que vont représenter les résultats de l'exercice 2021, donc du passé. Pour se faire on vous propose le tableau qui va vous permettre de remettre en perspective les chiffres qui vous ont été donnés en tout début de séance. Lorsque l'on fait la différence des recettes et des dépenses de fonctionnement on arrive à un chiffre de 894 589,14 euros qu'on rajoute au résultat des années passées 2 594 671 euros ce qui fait un montant de 3 489 260,57 euros. A cela on rajoute le résultat de l'exercice toujours en faisant la différence entre les recettes d'investissement et les dépenses 45 726,82 auxquels on rajoute les résultats des années précédentes soit 257 980,84 euros. Donc section de fonctionnement 3 489 260 section d'investissement un excédent de 303 707,66. A ces éléments on rajoute les dépenses engagées non mandatées à hauteur de 974 512,95 on rajoute les recettes à hauteur 80 229 et on sait qu'on aura besoin d'un supplément de financement sur 2022 de 590 575,34.

Comment faire face à ces chiffres ? Dans le cadre des présentations qui vous ont été faites, vous avez vu on utilise un emprunt, mais avec ces chiffres à disposition, il n'y aura plus nécessité d'emprunt. La répartition proposée se sera 2 489 260,57 en fonctionnement, les 303 707,66 euros en investissement et un montant de 1 million qui sera versé au compte 1068 dans les recettes réelles d'investissement. Ce qui fait après reprise de ces chiffres-là 2 489 260,57 reportés en résultat 2021 qui donneront lieu à un virement en dépenses de fonctionnement à la section d'investissement du même montant. Dans la mesure où nous aurons cette recette de 2,4 millions, les opérations de l'exercice d'1 million liées au compte 1068 et au résultat de l'année 2021 positif à hauteur de 303 000 euros, il n'y aura pas besoin de mobiliser l'emprunt d'équilibre dont nous parlions précédemment, d'où le moins 3 800 619,23 en rouge en gras en souligné. Vous le voyez le budget de la ville une fois ces éléments ajoutés s'équilibrera à 11 961 569,57 en fonctionnement et à 5 494 601,18 en investissement.

C'est une vision provisoire au moment où nous parlons, sachant qu'il y a un dernier élément qui n'a pas été évoqué mais qui ne vous a pas échappé, on vous l'a expliqué en commission finances, on le partage également ce soir pour ceux qui n'y étaient pas. Il n'y a pas dans ces éléments qui ont été préparés par les services de notion d'augmentation des taux d'imposition de la ville. Lorsque vous déciderez le moment venu si vous augmentez les taux, le moment venu lors du prochain conseil municipal, ces chiffres seront également enrichis d'éventuelles augmentations que vous seriez amenés à décider.

**Claude BOISSON** : Ce qui fera l'objet d'une nouvelle réunion de la commission finances sur nos choix en la matière d'impôts.

**Luiguy TORIBIO** : Il y a un dernier point sur lequel je me dois de vous informer sinon Jean-Paul GASNIER ne sera pas content, il s'agit du budget annexe de 23 500 euros qu'il ne faut pas oublier. Il vous est également proposé au vote. Pour mémoire ce vote de budget location comporte les loyers

que perçoit la ville pour le PROXI et ce qu'elle paie au titre de la location. C'est un local qui est sous-loué. La ville le loue à un propriétaire et le sous-loue à PROXI, parce que le propriétaire avait peur de ne pas être payé à l'époque par le premier supermarché qui s'était installé à cet endroit.

**Claude BOISSON** : Merci Luiguy, merci monsieur GASNIER pour tous ces chiffres, c'est un travail conséquent. Comme on peut le voir c'est une gestion sérieuse, saine et rigoureuse qui est menée quotidiennement, c'est pourquoi je remercie les agents qui s'en occupent et les services, c'est important et qui nous permet aussi d'être sereins à Chauray en tant qu'élus. C'est important d'être rassurés aussi dans nos capacités à faire des choses, puisque dès cette année il va y avoir des travaux importants qui vont être entrepris comme la salle de Chaban qui est attendu, on a d'autres projets encore à venir, mais en tout cas on a cette capacité à faire grâce à cette gestion qui est rigoureuse, qui nous permet de disposer d'agents à la ville en nombre suffisant et surtout particulièrement compétents parce que on entend peu de nos concitoyens chauraisiens se plaindre de la qualité de vie dans notre ville. Ça aussi, il faut le dire et le répéter, c'est un sujet qui fait partie de nos préoccupations quotidiennement. On peut être satisfait de ce budget. Je vous l'ai dit on peut toujours améliorer les choses, le parfait n'existe pas, mais au niveau où nous sommes, je pense que ce serait assez difficile de pouvoir encore être meilleurs même si c'est ce qu'on s'efforce de faire.

*Aucune autre observation des membres du conseil municipal*

### 3 - Subvention au CCAS pour l'année 2022,

.....Rapporteur Patrice BARRE

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au C.C.A.S. de Chauray.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,  
**Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,  
Considérant que l'intérêt local le justifie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : approuve le versement de cette subvention au C.C.A.S. pour un montant de 74 500 euros (soixante-quatorze mille cinq cents euros)

**Article 2** : dit que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65, article 657362, fonction 5.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

### 4 – Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022

.....Rapporteur Patrice BARRE

Le tableau des effectifs prend en compte les diverses modifications votées lors des précédentes séances. Il s'agit de la situation au 1er janvier 2022 des effectifs budgétaires et pourvus.

Ainsi,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 25 voix pour et 2 abstentions (Christian LOUSTAUNAU et Claude QUESNEL) :

**Article unique** : Approuve le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2022 (page 131).

**Claude QUESNEL** : On n'arrive pas à retomber sur nos pieds avec les chiffres, c'est pour ça qu'on s'abstient. Ce n'est pas ce qu'on a délibéré en septembre dernier.

## 5 – Régime des amortissements sous la M57.

.....Rapporteur Patrice BARRE

Dans le cadre du passage à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) au 1er janvier 2022 et par conséquent de l'application du nouveau référentiel M57, des évolutions sont intervenues dans le plan de comptes. La création, suppression ou modification de certains comptes peuvent avoir une incidence sur le plan d'amortissement des biens.

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater la dépréciation d'une immobilisation en lien avec son utilisation ou du progrès technique et assurer une capacité d'autofinancement future.

L'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Il est établi un tableau d'amortissement qui sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget (dépenses compte 6811+ recettes compte 28).

Aussi le référentiel M57 a changé le mode de calcul des amortissements passant du mode de calcul linéaire au prorata temporis (amortissement calculé à compter de la date de livraison et ou de mise en service). Ce nouveau mode de calcul aura une influence sur la prévision budgétaire des amortissements qu'il faudra corriger au fil de l'exercice en cours.

Le compte 2185 matériel de téléphonie a été créé au 1 er janvier 2022 et il convient de lui appliquer une durée d'amortissement.

Ainsi.

Vu le code général des collectivités et notamment les articles 1.2321-2 et L2321-3.

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales.

Vu le décret pris pour l'application des articles L 2321-2 et 2321-3 du code général des collectivités.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment les durées d'amortissement par catégorie de biens et leurs calculs au prorata temporis ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article unique** : Fixe la durée de l'amortissement du matériel de téléphonie (compte 2185) à 5 ans à compter de l'exercice 2022.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

## 5 – Subvention à l'association de protection civile des Deux-Sèvres

.....Rapporteur Claude BOISSON

La Protection Civile des Deux-Sèvres intervient régulièrement sur tout le département et plus particulièrement sur le secteur de la commune pour sécuriser et porter secours lors des différentes manifestations qui y sont organisées.

Pour assurer ses missions avec un maximum d'efficacité en intervenant rapidement auprès des victimes, l'PAC79 a besoin d'un réseau de communication performant dont dépend la rapidité de

notre prise en charge de ces mêmes victimes et l'entrée en relation avec les urgences médicales qui décident de la suite à donner.

L'APC79 sollicite la ville de Chauray pour l'aider à financer l'installation d'une antenne VHF sur le mat du centre hospitalier de Niort.

Il est proposé d'accorder une subvention de 500€ à l'association APC79.

Ainsi,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : Accorde une subvention de 500€ à l'association ADPC.

**Article 2** : Dit que les crédits sont prévus à l'article 65, article 6574, fonction 0.

**Claude BOISSON** : Pourquoi accorder cette subvention ? Ce sont des gens sur lesquels on s'appuie dès l'instant où on a nos manifestations, rappelez-vous les foodtrucks, également la formation de notre réserve communale de sécurité qui est en train de monter en puissance. C'est une association loi 1901, on peut les aider en ce sens car c'est au profit de toute une population.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

## 5 – Convention avec le service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion des Deux-Sèvres

.....Rapporteur Daniel GUIGNARD

L'Unité éducative d'activités de jour (UEAJ) de Niort, relevant du service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion des Deux-Sèvres a sollicité la ville afin qu'il lui soit mis à disposition le complexe sportif de Trévins pour l'entraînement physique et sportif des jeunes qu'il encadre.

Il a été négocié que cette mise à disposition s'effectue à titre onéreux moyennant un coût d'utilisation de 30€ TTC pour chaque séance de 2H30 qui aura lieu le mardi jusqu'à la fin du mois de juin 2022.

Un devis présentant le coût prévisionnel de cette prestation est annexé à la présente note, tout comme le projet de convention soumis à l'approbation du conseil municipal qui précise les conditions de location du complexe.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention annexé à la présente note ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : Approuve les termes de la convention.

**Article 2** : Fixe à 30€ TTC le montant de chaque séance d'utilisation du complexe.

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Daniel GUIGNARD** : Ce sont des jeunes et moins jeunes de 15 à 35 ans qui sont en difficulté, des cas sociaux, des personnes qui ont fait de la prison, des garçons qui ont arrêté l'école. C'est pour aider à la

réinsertion des jeunes. Ils ont une partie de remise à niveau math français etc... et une partie sportive. N'ayant aucune salle de disponible sur la ville de Niort, ils ont demandé à Chauray s'il y aurait une possibilité sur nos salles. Vu qu'à la salle de Trévins on a très peu de disponibilités mais qu'il reste quelques créneaux, je pense que c'est une bonne chose de permettre à ces jeunes de se retrouver pour faire du sport et de repartir dans le droit chemin. Les séances sont de 1h30 et non 2h30.

### *Aucune opposition des membres du conseil municipal*

## **6 – Convention avec l'association des Happy Globe Rêveurs**

.....Rapporteur Patrice BARRE

L'association HGR (Happy Globe Rêveurs) sise à Chauray a sollicité la municipalité par l'intermédiaire de son président Laurent HEURTEBISE afin de disposer d'un soutien financier pour sa participation à un projet familial, éducatif, humanitaire, de Février 2022 à Juillet 2023, à travers le monde.

La Ville de Chauray souhaite être partenaire de l'association Happy Globe Rêveurs dans le but de :

- Promouvoir la ville de Chauray et montrer ses engagements auprès de ses administrés
- Monter une animation de communication, sous forme de « journal de bord », diffusé régulièrement, relayée sur des médias nationaux et internationaux,
- Favoriser les échanges entre jeunes du monde entier grâce à Lou (12 ans) qui échangera avec les jeunes chauraisiens via les outils de communication de la ville, sur son expérience d'apprentissage en milieu scolaire dans différents pays,
- Renforcer les jumelages de la ville envers le monde hispanique à travers la pratique de la langue espagnole et l'investissement de Lou à son retour à Chauray et son établissement scolaire.

C'est dans le cadre d'une convention de partenariat alliant sponsoring et actions de communication, d'animations qu'une aide de 2000€ va lui être apportée.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1 :** Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association Happy Globe Rêveurs

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Article 3 :** Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget chapitre 65, article 6574, fonction 0.

**Françoise BURGAUD :** J'ai vu en fait qu'il s'agit simplement d'une famille qui a monté une association familiale et elle demande 2000 euros

**Claude BOISSON :** Tout à fait, oui c'est ça.

**Françoise BURGAUD :** Pour une seule famille on peut donner 2 000 euros ?

**Claude BOISSON :** Oui parce que on a un échange avec les écoles, pas seulement avec nous. C'est tout un protocole qui va durer pendant tout le voyage

**Françoise BURGAUD** : Avec nos écoles primaires ? Vis-à-vis de nos autres familles qui ne voyagent pas, 2000 euros juste pour une famille, c'est beaucoup.

**Claude BOISSON** : oui, mais c'est aussi la dernière fois. C'est quand même un tour du monde, il y a un vrai programme et s'est construit, ils ne partent pas en balade comme ça, il y a un vrai travail avec des connexions régulières avec nos écoles, avec des échanges. C'est une véritable prestation. C'est vrai on a fait 3 prestations de cette nature cette année. Toutes les 3 du même montant. Il y a eu la chauraisienne avec une de ses collègues qui ont fait le raid en voiture, et également le jeune chauraisien avec son père qui va mener une action humanitaire vers le Maroc où ils vont aller planter des arbres. On a également versé la même somme.

On s'est interrogé sur ce sujet et effectivement sur le montant qui est je suis d'accord un montant assez important. Pour une égalité de traitement, on a affecté 3 fois les mêmes sommes, mais à l'avenir on ne le refera pas. Ou si on le refait, ce sera avec des sommes beaucoup plus faibles parce que sinon, ce qui va se passer, on le devine, c'est que tous les ans on aura une dizaine ou une quinzaine de personnes qui auront des idées comme ça, qui viendront. Alors les 3 financements qu'on a pu faire ont toujours été construits, avec des conventions, des objectifs, avec des comptes rendus, avec de l'image. Le fait de porter le nom de la ville de Chauray a été à chaque fois clairement écrit et défini. Donc, ce n'est pas une dérive, c'était un cadre qui a été donné et respecté d'ailleurs et ceux sur lequel on s'était engagé, le papa et son fils de Chauray, le Raid qui devait se dérouler cette semaine a été annulé et reporté. On s'était engagé au départ, on va donc maintenir cet engagement, on va le respecter. Mais à l'avenir on réfléchira davantage et on limitera ce genre d'action, pour éviter d'avoir des demandes qui forcément ne feront qu'augmenter.

**Yasmine PELLETIER-GUILBARD** : C'est une opération qui dure sur 2 ans avec des actions d'animation et de communication et de travail avec les scolaires mais aussi avec les enfants de Chauray et certaines associations, avec une périodicité tous les deux mois à peu près. Donc pendant deux ans vous verrez les actions de communications et d'animation fleurir sur les outils de communication de la ville.

**Claude BOISSON** : Il y a un cadre, c'est une convention qui est rédigée, qui est très précise sur les attendus. Ce n'est pas fait à la légère. Ça été fait en relation avec les écoles, c'est complètement encadré. Mais je comprends le sens de ta question.

*Aucune autre observation des membres du conseil municipal*

## 7 – Convention de bail de location avec le docteur TODEA

.....Rapporteur Claude BOISSON

L'extension du cabinet dentaire a pour finalité de compléter l'offre de soins destinée aux habitants de la commune qui subit de plein fouet comme le reste du département la sous-dotation en professionnels dentaires sur son territoire. La profession de chirurgien-dentiste est pour le moment insuffisamment représentée à Chauray, et pourra être renforcée par l'arrivée de nouveaux praticiens rendue possible par l'installation de nouveaux « fauteuils ».

Afin de valider l'agrandissement du local dentaire, il est indispensable de souscrire une nouvelle convention de bail relative au bâtiment loué depuis 2016 et à celui qui sera réceptionné le 23 février prochain.

Il convient donc de noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain, ses dispositions vont éteindre celles du bail commercial en cours qui ne produira plus d'effet à compter du 28 février prochain.

De type commercial, ledit bail de type 3/6/9, comme le précédent, a pour objet de soumettre la location du local construit par la commune, et livré nu, au versement d'un loyer d'un montant de 8.743€ HT du mètre carré soit un montant de bail annuel de 25 478.16€ TTC et un loyer mensuel de 2.123,18€ TTC.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le projet de convention de bail annexé à la présente note ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de bail liant la commune au docteur TODÉA.

**Article 2** : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 75.

*Aucune opposition des membres du conseil municipal*

#### 8 – Demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2022

.....Rapporteur Claude BOISSON

La mise en œuvre de ce projet correspond à la volonté de doter la commune de Chauray d'un nouveau type d'équipement correspondant à de nouveaux besoins qu'elle a recensés. Il permettra de disposer d'une salle polyvalente pouvant aussi bien répondre aux besoins des particuliers, des associations ou des entreprises dans le cadre de séminaires. Cette nouvelle salle offrira de nouveaux créneaux à des utilisateurs qui ne pouvaient plus accéder aux équipements existant compte tenu de la demande dans un contexte de croissance démographique importante sur Chauray.

Le plan de financement de l'opération peut ainsi être résumé :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	1 314 000		
Honoraires sur travaux (maîtrise d'œuvre, OPC..)	114432		
frais annexes (extérieurs...)	234068		
Géomètre	2 000	PACT 2 et 3	396762
Annonces légales, reprographie	3000		
Provisions pour aléas	25 000	DSIL	300 000
		autofinancement	995 738
<b>TOTAL</b>	<b>1 692 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 692 500</b>

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour :

**Article 1 :** Approuve le nouveau plan de financement de la demande de subvention relative à la construction de la salle polyvalente de Chaban.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile pour leur obtention.

**Claude Quesnel :** Il n'y a pas simplement une augmentation des subventions, il y a aussi, le 23 novembre dernier nous étions à 715 000 euros pour les travaux et là dans le nouveau plan de financement on a quasiment doublé le montant des travaux.

**Claude BOISSON :** Votre préoccupation, c'est l'augmentation du coût.

**Claude QUESNEL :** Oui parce qu'on avait un autofinancement autour de 400 000, maintenant on passe à 995 000.

**Claude BOISSON :** Dans la définition des besoins et des attentes, il y avait des choses qui n'étaient pas intégrées dans le précédent budget, en particulier certains équipements intérieurs qui maintenant ont été intégrés et à cela s'ajoute l'augmentation globale des coûts qui sur certains produits représentent 30% et on en arrive à ce budget malheureusement. Je vous avoue que dans la définition de ce prix et dans les calculs qui ont été faits et qui ne nous a pas forcément convenus, on a re-convoqué les architectes pour leur demander de détailler précisément leurs calculs. Ce qu'ils ont fait ici pendant 2 heures et effectivement on ne peut pas discuter ces chiffres qui sont malheureusement les nôtres aujourd'hui. La question était de se dire est-ce qu'on rogne la taille de la salle ? est-ce qu'on réduit le nombre d'équipements ? est-ce qu'on met des tribunes rétractables ? On a convenu que non. Il fallait offrir un produit correct, en correspondance avec nos attentes et surtout fonctionnelle. On a besoin d'une salle qui fait 200/250 places. Il faut qu'elle soit la mieux adaptée possible. Pas question de ne pas faire des sièges rétractables, pas question de ne pas mettre de cuisine dedans, il faut qu'on ait des cuisines. On a besoin d'abord, on a besoin de terrasse, on a besoin d'une aire de jeux, d'éclairages extérieur, d'arbres. Malheureusement se sont les coûts actuels. On est complètement dans la réalité. Quand on regarde les prix ramenés au m<sup>2</sup> pour construire des équipements de cette nature on est vraiment dans la fourchette. Mais c'est vrai que ça a augmenté. Je suis d'accord avec vous.

**Claude QUESNEL :** Autre petite inquiétude, c'est que les prestations de maîtrise d'œuvre sont proportionnelles au montant des travaux. Or là, les honoraires pour la maîtrise d'œuvre n'ont pas changé. On a doublé le prix des travaux, il y a fort à parier que la prestation soit augmentée.

**Claude BOISSON :** Non on n'a pas doublé le prix des travaux. Mais dans le chiffrage qui a été fait, on ne va pas tout confier à la maîtrise d'œuvre. On va se garder un certain nombre de choses qu'on fera nous-même en régie, puisque au mois de mars, vous ne l'avez pas raté mais on va avoir une tractopelle. Les outils et la compétence de nos services pourront travailler en régie et faire des économies. En particulier sur les travaux en extérieur et également certains travaux qu'on pourra piloter par nous-mêmes. Faire des terrasses à l'extérieur, on n'a peut-être pas besoin d'une maîtrise d'œuvre. Faire de la voirie. Ça on saura faire Planter des arbres on a besoin de personne, on a Monsieur David Fleury qui est un expert en la matière qui fera ça très bien. Néanmoins on a intégré tous ces coûts à la construction de la salle et pour autant la partie maîtrise d'œuvre n'a pas changé parce qu'on ne confiera pas ces travaux à la maîtrise d'œuvre. Donc ils ne margeront pas sur ces parties de travaux. Par contre la demande auprès de l'DSIL a évolué, vous l'avez bien noté. On a bon espoir que les choses se passent bien.

**Claude BOISSON :** La question écrite de Christian qui porte sur l'EHPAD sur le coût réel.

**Christian LOUSTAUNAU** : Combien a coûté exactement la totalité des travaux de réhabilitation rénovation de l'EHPAD Emilien Bouin y compris la maîtrise d'œuvre et les aménagements extérieurs ?

**Claude BOISSON** : 6 564 689.59 EUROS.

**Claude BOISSON** : Suite au Comité Technique d'hier avec nos agents on a la protection sociale des agents de la ville, conformément aux textes en vigueur on doit en débattre et vous l'annoncer. Qu'est-ce qu'on peut dire de plus sur cette obligation réglementaire ?

**Luiguy TORIBIO** : Ce qu'il faut qu'on porte à l'attention du conseil municipal aujourd'hui puisque les textes disent qu'avant le 18 février c'est une information qui doit être donnée. La ville n'a pas attendu une injonction législative pour accorder des éléments de protection sociale complémentaire à ses agents. Aujourd'hui, il y a deux obligations juridiques qui pèsent sur les collectivités d'ici 2025. Elles doivent proposer des contrats prévoyance à leurs agents et d'ici 2026, les collectivités doivent proposer à leurs agents une offre en matière de complémentaire santé.

Ces deux obligations qui pèsent sur la ville. Aujourd'hui on a commencé à travailler sur le deuxième sujet qui n'est pas du tout traité à Chauray qui est celui de la complémentaire santé. Aujourd'hui la ville participe déjà pour 80% de ses agents à une prise en charge de 100% de la complémentaire prévoyance. C'est la dire la garantie de maintien de salaire, invalidité, décès. Pour les 20% restant la ville propose une participation à hauteur 12 euros par agent et par mois pour la prise en charge de cette complémentaire. Pour la partie santé, on a jusqu'en 2026 pour y arriver. On a commencé à aborder le sujet en comité technique avec les représentants du personnel et c'est un travail qui sera mené sous la forme d'un comité de pilotage et quand des éléments chiffrés seront à notre disposition, à la fois sur les coûts que cela pourraient représenter et sur la manière que ça pourrait être proposé aux agents, on reviendra vers le conseil municipal pour vous informer des résultats de ces tractations.

**Claude BOISSON** : Je crois que ce sera un plus pour nos agents parce que ça obligera les employeurs à négocier les meilleurs contrats de complémentaire santé car c'est quelque chose qui représente un coût non négligeable. On n'attendra peut-être pas 2026, on va s'en préoccuper dès maintenant, c'est ce qu'on a fait dès hier et si on est capable d'apporter ce plus avant cette date se sera tant mieux. C'est vrai que quand on négocie et qu'on est très nombreux à négocier on peut espérer pas forcément de meilleurs prix mais de meilleures garanties.

Une question Stéphanie ?

**Stéphanie DALLET** : Ce n'est pas une question mais une remarque. C'est de plus en plus dangereux au niveau des garages Gauvin et Mercedes. Ils font régulièrement des décharges de véhicules sur les places, sur les trottoirs soit le matin, soit à 14h. Je pense que chacun a de la place dans sa cour pour décharger.

**Claude BOISSON** : Monsieur Guéret me fait signe qu'il a entendu. On va y regarder. Bonne remarque. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22H40.

Fait à Chauray le 15 février 2022

Le Maire  
Claude BOISSON